

Candidature

Mise à disposition d'ateliers pour 1 an renouvelable et d'ateliers «sur projet»

Les Ateliers PCP – 7 chemin du Relais à Saint-Nazaire, propriété du Département de Loire-Atlantique sont gérés par l'association APO33

Les Ateliers PCP regroupent des espaces de travail et de production au sein d'un bâtiment de 422 m². Ouvert en février 2014, le programme initialement intitulé **PCP PÔLE DE CREATION PARTAGÉE**, poursuit des actions répondant aux difficultés que peuvent rencontrer les artistes aujourd'hui. Les Ateliers PCP agissent également comme lieu-ressources et permettent des échanges et émulations au coeur de dynamiques artistiques. **Tourné et mobilisé vers l'extérieur**, ce projet offre un cadre-atelier ouvert à toutes les esthétiques et démarches en arts plastiques. Ce programme singulier, soutenu par le Département de Loire-Atlantique, offre un espace économiquement accueillant pour les artistes.

Public concerné :

Ces espaces sont destinés en priorité à des **artistes professionnels**, notamment **allocataires du RSA et diplômés d'écoles supérieures d'art**. L'attribution des ateliers aux artistes est soumise à une commission composée de représentants du Département, d'APO33 et de personnalités qualifiées. La commission accompagne le projet, assure et garantit au mieux et dans le respect de tous, la représentation de la diversité des médiums/disciplines des arts plastiques/arts visuels et de la multiplicité des démarches artistiques.

Espaces proposés :

- 9 espaces sont disponibles, en fonction des occupations en cours et selon le calendrier des accueils, pour une durée d'1 an maximum (renouvelable 1 fois) à 15 jours minimum. La superficie de chaque espace varie entre 15m², 20m², ainsi qu'un atelier de 42,70 m² exclusivement destiné à être partagé.
- 1 galerie d'essai au sous-sol, associé à 1 espace partagé de montage et construction sur un plateau de 80m² pour les tests de réalisation échelle 1:1, des activités collectives.
- Les espaces bénéficient d'un éclairage naturel, hormis la salle en sous-sol avec un éclairage jour limité.
- Le lieu dispose d'un jardin et un parking, permettant un éventuel travail en extérieur, sous réserve du respect du site et du voisinage.
- Connexion Internet fournie.

Coût d'utilisation : Une participation aux frais de 50 € mensuels, charges comprises, est demandée à chaque artiste usager.

Pièces à fournir : Toute demande incomplète ne pourra pas être étudiée.

- Le présent document rempli ;
- un CV et un dossier artistique (pdf, odt, doc, max 300ko).
- une lettre de motivation avec la durée souhaitée (une année renouvelable ou sur projet à partir de 15 jours).
- un document avec 5 visuels de productions récentes (moins de 2 ans) (pdf, jpg, gif, png, max 500ko)

Candidat(e) NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone/courriel :

N° Siret :

Adhérent(e) / Affilié(e) : Maison des Artistes AGESEA

Adhérent à une association d'arts plastiques et/ou collectif artistique :

Oui à préciser : Non

Allocataire RSA : Oui depuis le

Non

Date limite d'envoi de la demande
29 février 2018 le par courriel à : orga@apo33.org

Dans le cas où un espace de travail me serait proposé au **PCP**, je m'engage à :

- signer une convention avec l'association APO33.
- à assurer le paiement de la participation aux frais de 50 € mensuels sur la durée du séjour.
- respecter le règlement intérieur de fonctionnement et d'utilisation des locaux PCP et APO33.
- attester d'une assurance responsabilité civile locative valide pour disposer d'un atelier au PCP.

Contact : Coordination PCP, Hélène Cheguillaume – heleneche@apo33.org / 06 63 60 08 66 / 09 84 32 24 82

DATE :

SIGNATURE :